

# Fiche repère

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT Priorisations contre-productives et rénovation énergétique

**Idée reçue:**  
« Rénovons dans un premier temps les passoires énergétiques (uniquement les classes F et G) ! »

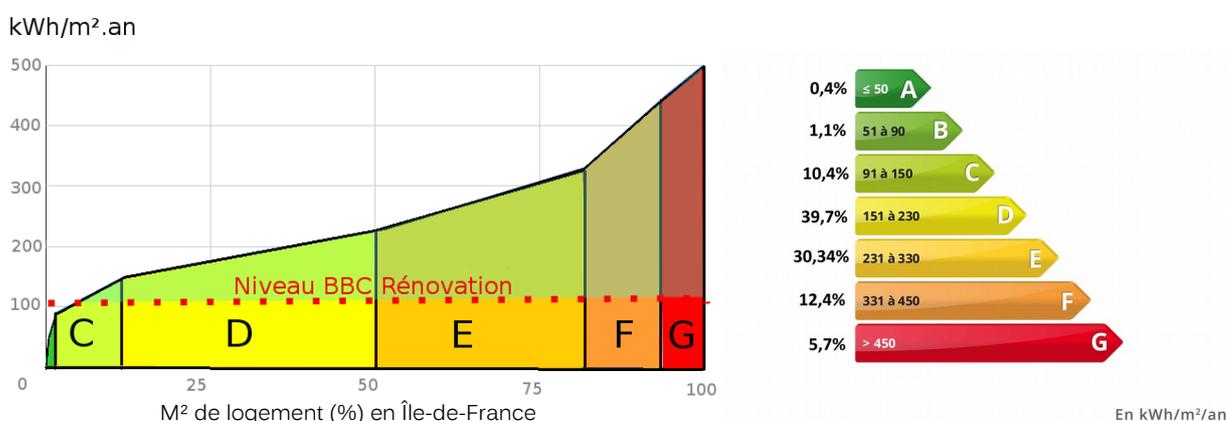


Schéma de principe de répartition des logements franciliens selon les différents niveaux de consommation énergétique (image DRIEA ; enquête DRIHL 2012)

### Ne rénover que les bâtiments en classes F et G n'est pas suffisant...

Le SRCAE a pour objectif d'avoir, à horizon 2050 un parc rénové au niveau BBC rénovation. Comme le montre le schéma ci-dessus, cela implique une rénovation de la quasi totalité du parc, au-delà des « passoires énergétiques » (classe F et G).

En effet, les logements classés D et E représentent environ les deux tiers du parc de logements franciliens et la plus grosse part des consommations d'énergie.

Même en allant au-delà du niveau BBC rénovation sur les classes F et G, cela ne compenserait pas l'inaction sur les autres classes.

### Ne pas prioriser les travaux uniquement sur les passoires énergétiques

Rénover le parc au fur et à mesure par priorité des classes énergétiques, des logements les plus énergivores aux moins énergivores, ne constitue pas une bonne solution. En effet, pour chaque bâtiment, les opportunités de rénovation énergétique se présentent principalement aux termes de cycles longs, de 15 à 40 ans (fin de vie des équipements, restructuration lourde, etc). Les opportunités qui ne seraient pas saisies dès qu'elles se présentent (par exemple pour les classes C, D ou E) risquent de ne pas se représenter d'ici 2050.



## Pour aller plus loin :

- La rénovation des « passoires énergétiques » est cependant à mettre en relation avec la politique sociale de lutte contre la précarité énergétique. Les ménages qui occupent des logements classés F ou G ont en effet une probabilité plus élevée d'être en situation de précarité énergétique. *Voir fiche sur précarité énergétique.*
- Dans le cas des bailleurs sociaux, qui ont une vision globale de leur parc, il est envisageable de planifier systématiquement les travaux bâtiment par bâtiment, du moment que cela s'inscrit dans une trajectoire à 2050. Il peut alors être pertinent de prendre en compte la performance énergétique initiale dans les critères de priorisation.
- Les objectifs du SRCAE dans le domaine du logement sont rappelés dans la fiche *« Objectifs du SRCAE et Facteur 4 ».*
- Les notions d'opportunités de rénovation énergétique à saisir et de cycles longs sont expliqués dans la fiche *« Rénovation globale ».*

## Bibliographie :

- Enquête de la DRIHL (2011) sur le premier état des lieux énergétique du parc de logements francilien :  
[http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Flash\\_No1\\_juillet\\_2014-5\\_cle5ec93a.pdf](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Flash_No1_juillet_2014-5_cle5ec93a.pdf)
- Partie dédiée au domaine du bâtiment du SRCAE Île de France :  
[http://www.srcae-idf.fr/IMG/pdf/3-SRCAE-IDF\\_Batiments\\_cle46d92b.pdf](http://www.srcae-idf.fr/IMG/pdf/3-SRCAE-IDF_Batiments_cle46d92b.pdf)



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement  
ÎLE-DE-FRANCE

21-23 rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Tél : 33 (01) 40 61 80 80  
Fax : 33 (01) 40 61 85 85